RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-44

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 27 OCT. 2026

Date de transmission : 27 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 27 OCT. 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MOYENS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU *le Code de l'éducation,*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *le règlement intérieur de l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *l'arrêté 2026-ADM-COMOY-01 portant appel à candidatures des membres de la Commission des moyens du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

Considérant que les statuts et le règlement intérieur susvisés de l'Université instituent une commission des moyens dont l'objet est d'instruire les dossiers budgétaires présentés en Conseil d'administration de l'Université ;

Considérant que toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès du Président de l'Université.

Considérant que le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues ;

Considérant que la Commission des moyens du Conseil d'administration est composée de 21 membres siégeant avec voix délibérative, en respectant la répartition suivante : douze représentantes ou représentants parmi les enseignants-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ; cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS et trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers. Le vice-président du Conseil d'administration, membre de droit.

Considérant que la présidence de cette commission est désignée par le Président de l'Université parmi les membres élus de cette commission.

Considérant que le mandat des membres de ces commissions expire en même temps que les mandats, respectivement des représentantes et représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

Considérant que la composition suivante est proposée à la validation du Conseil d'administration par Monsieur le Président, Pierre WOLKENSTEIN :

12 représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs	MME	Nesrine	BEN TEMESSEK-KAHIA
	MME	Audrey	BONNEMAIZON
	M.	Nicolas	DUJARDIN
	M.	Clément	FABRE
	MME	Virginie	FIRLEJ
	M.	Philippe	GOEME
	MME	Amélie	GUILLIN
	M.	Éric	HUET
	MME	Sandrine	KABLAN
	M.	Sébastien	PAUGAM
	M.	Antoine	SPICHER
	M.	Davy-Louis	VERSACE

5 représentantes ou représentants parmi les BIATSS	M.	Bruno	COSTES
	M.	Marc	DAVID
	MME	Claire	MAUSSION
	MME	Fatima	SIMOUH
	M.	Benoit	VALLÉE

6 représentantes ou représentants parmi les usagers dont 3 sont titulaires et 3 suppléants.	MME	Romane	GROISARD (T)
	M.	Thomas	GACHOWSKI (S)
	MME	Coline	GARCONNAT (T)
	M.	Anthon	SAINTEMARIE (S)
	M.	Maxim	RADONJIC (T)
	MME	Lilou	LITANDA-DELCOURT (S)

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, approuve :

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission des moyens du Conseil d'administration selon la liste établie par Monsieur le Président de l'Université, Pierre WOLKENSTEIN susvisée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 16 octobre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 33 **Nombre de membres en exercice : 33** **Quorum : 17** Membres présents : 20 Membres représentés : 11 **Total des membres présents et représentés : 31**	**DÉCOMPTE DES VOIX** Votants : 31 **Votes exprimés : 31** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*